



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 Octobre 2020

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Jean-François BERNICCHIA, Yvelise BITOUN, Elisa FIELD, Justine MARTINI, Francis MOIGNOT, Dominique RENARD, Claude TESSIER.

Absentes excusées : Anne BOULIN qui a donné pouvoir à Justine MARTINI, Aurélie CALVEL qui a donné pouvoir à Jean-François BERNICCHIA, Françoise SADKOWSKI.

La séance commence à 20 heures 45

Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour :

Monsieur Patrick ROMANOW propose l'ajout de trois points supplémentaires :

- Indemnités des élus ;
- Rapport activité CACPB ;
- Convention dématérialisation dispositif ACTES.

Adopté à l'Unanimité.

1. Approbation Compte rendu Conseil Municipal du 25 Aout 2020.

Madame RIEHL indique qu'au point n°4 il faut lire, concernant les 2 premiers postes d'agent sous contrat à durée déterminée, qu'il s'agit de respectivement 24h hebdomadaires et 14h hebdomadaires et non pas mensuelles.

Adopté à l'Unanimité.

2. Demande Subvention FER.

Monsieur CARBUCCIA expose que le remplacement de la chaudière du Foyer est admissible au FER (Fonds d'Équipement Rural) à hauteur de 50% du montant HT soit 1 606€21 et qu'il convient de solliciter la subvention.

Adopté à l'Unanimité.

3. Création poste provisoire Agent Technique.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste non permanent d'Agent Technique pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois précisant que le contrat de travail sera conclu de mois en mois.

Adopté à l'Unanimité.

4. Règlement cimetière.

Monsieur TESSIER présente le nouveau règlement du cimetière élaboré en Commission.

Adopté à l'Unanimité.

5. Abandon concession d'une durée de 50 ans.

Monsieur le Maire indique que seules les durées de 15 et 30 ans étant désormais d'usage, il convient de supprimer la durée

de 50 ans. Ceci permet en outre de limiter le nombre de sépultures abandonnées pour lesquelles il est difficile de retrouver des descendants.

Adopté à l'Unanimité.

6. Cimetière : Tarification Concessions et renouvellements.

Monsieur TESSIER présente le barème concessions Cimetière (tombe classique), Columbarium et Cavurnes pour une durée de 15 et 30 ans ainsi que pour le renouvellement pour 15 et 30 ans.

Adopté à l'Unanimité.

7. Renouvellement CCID (Commission Communale des Impôts Directs.

L'article 1650 du CGI (Code Général des Impôts) stipule qu'une Commission comprenant le Maire ou un adjoint délégué comme Président ainsi que 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants doit être instituée dans le cadre d'une commune de moins de 2 000 habitants. Pour ce faire, la Commune doit proposer une liste de 12 élus et 12 contribuables non élus parmi lesquels les Commissaires seront choisis. Le Conseil procède au choix des élus et Monsieur le Maire mentionne les personnes présentées pour les contribuables non élus.

Adopté à l'Unanimité.

8. Indemnités des élus.

Monsieur le Maire expose que sur demande la Trésorerie et il convient d'annuler la délibération 2020-29 du 3 juillet 2020 et d'adopter une nouvelle délibération annexant le tableau des indemnités précisant que cela n'entraîne aucun changement dans les montants précédemment votés.

Adopté à l'Unanimité.

9. Rapport d'activité de la CACPB.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'acter la prise de connaissance du rapport d'activité de la CACPB (Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie).

Adopté à l'Unanimité.

10. Convention dématérialisation dispositif ACTES.

Monsieur le Maire expose que le dispositif ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ceci requiert la signature d'une convention approuvant la télétransmission des actes.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Adopté à l'Unanimité.

Informations.

Monsieur le Maire procède à la présentation de deux documents de référence et obligatoires concernant la sécurité de la Commune.

- a) **DICRIM** (Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs). Ce document doit être actualisé et distribué aux administrés
- b) **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde). Ce document interne doit être actualisé.

Il est acté que ces documents seront revus pour la fin de l'année au plus tard.

Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

- *Justine MARTINI* évoque les problèmes de respect du port du masque aux abords des écoles et la fête de Noël des enfants ;
- *Jean-François BERNICCHIA* signale la présence d'un véhicule abandonné au Tillet ;
- *Elisa FIELD* demande quelques précisions sur le suivi social ;
- *Lucien DUBOIS* interroge sur la pose des panneaux à la mémoire de Sophie CORNILLET ;
- *Pascal CARBUCCIA* apporte précision sur un lavabo scolaire classé PMR et rappelle au Conseil la liste des travaux prévus d'ici à la fin de l'année ;
- *Catherine RIEHL* indique qu'elle convoquera prochainement la Commission Urbanisme ;
- *Francis MOIGNOT* précise qu'il a personnellement suivi la mise en place des tablettes à l'école et leur bon fonctionnement ;
- *Yvelise BITOUN* rappelle les activités prévisionnelles de D'Art D'Art et les relations nouées avec l'Association Du Vent dans Chênes ;
- *Dominique BANCHEREAU* informe que les cérémonies du 11 novembre ne donneront pas lieu au verre de l'amitié par respect du protocole sanitaire et que la Commission Fêtes et cérémonies achètera de nouvelles illuminations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 13 octobre 2020 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 13 Octobre 2020

Le Maire,
P.ROMANOW

